ON DEMANDE

A ce bureau un homme pour prendre charge du département des jobs.

ON DEMANDE

Une bonne pour prendre charge d'une maison.

Dans la Capitale

Ce Soir.

Le banquet offert à Son Honneur le Juge Olivier aura lieu ce soir dans la salle de l'Orphelinat St. Joseph. Nul doute que les convives seront très-nombreux et que la fête sera des plus belles.

Bain froid

Hier, un nommé Pierre Larocque ayant voulu traverser la rivière Ottawa en canot faillit payer cher son imprudence. La frêle embarcation vint en contact avec une large banquise de glace et fut submergée ; son occupant dut regagner la rive à la nage se promettant bien de ne plus se risquer à travers les glaces dans une embarcation aussi peu convenable à cette saison de l'année.

Une superbe fête.

Hier soir, un joyeux anniversaire réunissait à la résidence de M. Sévère Gélinas, Traducteur des Débats, une affluence considérable d'amis de ce monsieur. Il s'agissait de fêter le 25ième anniversaire de la naissance de M. Gélinas et à cette occasion ses intimes lui avaient ménagé une agréable surprise sous forme d'une jolie adresse en vers qui fut lue par l'auteur lui-même, M. Napoléon Champagne, et qui était accompagnée d'un cadeau des plus élégants consistant en un magnifique plateau, pot à l'eau et coupe en argent et vermeil d'un très beau patron et de grand prix.

M. Gélinas sut comme toujours trouver des termes très heureux pour répondre à cette marque d'estime et aux bons souhaits adressés à lui et à Madame Gélinas.

Dès ce moment la vaste résidence de M. Gélinas fut mise à la disposition des amis et la gaieté ne tarda pas à devenir générale. La danse s'organisa dans les salons aux accords d'une délicieuse musique et tous s'en donnèrent à cœur-joie. Vers les minuit, les hôtes de M. Gélinas prirent place autour d'une table richement servie des plus exquises pâtisseries et glaces de toutes sortes le tout arrosé de vins délicieux. Il y eut discours, chansons et les bons mots ne tardirent pas un seul instant durant toute la soirée.

Comme il n'est si agréable compagnie qui ne doive se séparer, ce fut à regret que tous se retirèrent à une heure fort avancée de la soirée emportant le plus doux souvenir de cette joyeuse fête d'amis.

Un bon bûcheron

Un bûcheron du nom de Johnny Omen, à l'emploi de M. Léon Madore, de la Gatineau, a bûché du 7 novembre au premier avril dernier 285 cordes d'érable.

Notes Religieuses.

Le Révds M. Holland de l'Archevêché est de retour depuis hier soir, à Ottawa.

Dimanche prochain, fête du patronage de la paroisse St Joseph, Sa Grandeur Mgr Duhamel officiera à la grande messe.

Le chœur exécutera la 2ème messe d'Haydn.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Ottawa est attendu demain de retour de Québec.

Au Collége

Lundi prochain il sera donné au Collège d'Ottawa, une grande soirée dramatique et musicale, par les élèves ; le titre de la pièce est "Richelieu."

Corrigenda

Nous regrettons d'avoir par erreur, sur la foi d'un de nos confrères, donné cours à la rumeur que M. Camille Marineau, de la rue Clarence, avait abandonné la ville. Ce monsieur est de retour au milieu de ses nombreux amis, d'un voyage à Montréal où l'appelaient des affaires pressantes. Nous avons été heureux de revoir parmi nous M. Marineau, qui a toujours joui à Ottawa de l'estime et de la confiance générales.

A travers la ville

Délicieuse température aujourd'hui.

Les chars urbains ont commencé à circuler sur leurs rails, hier.

Plusieurs embarcations étaient sur le canal, hier.

Les travaux à l'écluse du canal en vue de l'ouverture de la navigation se poursuivent avec vigueur.

Deux individus se sont pris de querelle sur la rue King, hier, les pieds, les poings et même les pierres servirent d'armes à leur férocité, si bien que l'un d'eux, frappé à la tempe par une grosse pierre, perdit connaissance et son état est considéré comme très dangereux. On a fait l'arrestation de l'assaillant et il a été écroué à la prison jusqu'à ce qu'il subisse son procès aux assises criminelles.

A une assemblée des créanciers de M. Wm Armour, insolvable, marchand de gravures, etc, sur la rue Sussex, il a été convenu d'accepter 10 pour cent argent comptant, et 15 pour cent payable en 10 versements mensuels.

On a commencé, hier, la démolition du pan de mur du nouvel édifice de la "Bank Note Co.", rue Wellington, qui a été condamné par des personnes expérimentées.

Les cultivateurs des paroisses environnantes de la ville, rapportent que la saison a été exceptionnelle pour la fabrication du sucre et sirop d'érable, qui sont cette année, d'excellente qualité.

L'eau monte considérablement sur la rivière Rideau, et il y a constamment une foule de curieux dans les environs qui attendent d'un moment à l'autre la débâcle.

MM. les épiciers de la basse ville sont d'accord à dire que le commerce est assez peu florissant depuis quelque temps. Plusieurs renouvellent leurs marchandises et font de grandes acquisitions de produits pour la saison d'été.

Depuis quelques jours un nombre considérable de personnes venant de la Province de Québec, vont chercher fortune aux Etats-Unis.

Il y a deux cas de diphtérie très-dangereux actuellement à l'hôpital. Le Dr. Robillard doit aujourd'hui faire subir une opération à ses personnes qui sont atteintes de cette terrible maladie.

Les travaux qui sont commencés pour la construction de la nouvelle église de Ste Anne, se poursuivent avec une grande activité.

Les étrangers sont très nombreux à Ottawa de ce temps-ici et les couloirs des Edifices du Parlement sont continuellement remplis de visiteurs qui ne se lassent pas d'admirer les beautés achitecturales de notre Parlement.

On commence à parler d'organisations de pique niques et excursions de tous genres sur la rivière et ailleurs durant les beaux mois de l'été.

M. F. R. Campeau est parti hier soir pour Montréal afin de voir aux derniers arrangements pour les fêtes des 23 et 24 mai prochains, à l'occasion du 25ième anniversaire de la fondation de l'Union St Joseph.

Dans plusieurs rues les clous des trottoirs demanderaient à être renfoncés ; les dames surtout se plaignent de cet état de choses dont les longues robes ont le plus à souffrir.

Il est probable que le corps de musique du 65ième Bataillon de Montréal, (Bande de la cité) se fera entendre à Ottawa lors des fêtes des noces d'argent de l'Union St Joseph.

L'épaisse couche de glace qui bordait la rue Sussex a été enlevée hier et cette rue présente actuellement une apparence très-propre.

On est à faire le nettoyage complet de l'intérieur de la Basilique en même temps que des réparations à des travaux de maçonne dans l'arrière partie de l'édifice.

On devra lire avec attention l'annonce du Dr. Robillard au sujet du nettoyage des cours dans toutes les localités de la ville d'ici à la fin du présent mois. Avis à tous de se conformer strictement à cet ordre.

Bon nombre de résidents de la ville fixeront leur demeure à Saint Jean Baptiste au 1er mai. Les alentours de la superbe église des Révds. Pères Dominicains sont choisis de préférence à tout autre endroit par ceux qui veulent à l'avenir faire partie de cette jolie localité.

COURRIER DE HULL.

La prochaine assemblée du conseil de-ville aura lieu jeudi le 26.

La société St Jean-Baptiste de Hull a perdu ces jours derniers l'un de ses membres, dans la personne de M. Carrière, rue Philemon. Les funérailles ont eu lieu ce matin.

L'on a admis huit aspirants, membres de l'Union St Thomas, hier soir.

Le vapeur "Express" a commencé à tenir sa ligne régulière entre New-Edinburgh et la Pointe à Gatineau.

Le cercle dramatique canadien de Hull, va se mettre immédiatement à l'œuvre pour une nouvelle soirée dramatique qui sera donnée le soir de la fête nationale du 24 juin prochain.

Le vapeur Rambler est sorti hier, de ses quartiers d'hiver.

M. Aimé Gagnon, mesureur de bois est arrivé ce matin des chantiers de M. E. B. Eddy après une absence de quatre mois.

M. Noé Landry a commencé hier à charroyer les débris de sa maison incendiée sur la rue Albert. Une magnifique maison à quatre logements sera construite immédiatement.

Le club de tir de Hull ira pratiquer avec les membres du club St Hubert d'Ottawa, samedi prochain.

Les deux engins que M. E. B. Eddy a fait venir des Etats Unis pour l'usage de la cour à bois sont arrivés. Ces engins remplaceront vingt-six chevaux.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Jeudi, 19 — Richard Donnelly, pour ivresse, n'étant pas suffisamment revenu à lui. La cause est remise à demain.

Célina Gravel, pour vagabondage est envoyée en prison pour une semaine.

Henry Dumbar, accusé de la même offense est aussi allé pensionner à l'hôtel Kehoe pour une semaine.

Joseph Trépannier, accusé d'avoir volé deux livres de beurre et des œufs, se voit condamné à aller purger une sentence d'un mois à la prison.

Edmond Lepage, jeune garçon de 12 ans, accusé d'avoir volé deux montres en argent à Jos Roy est envoyé en prison pour une semaine.

John Keenan et François Dolan tous deux accusés d'avoir volé trois jambons chez MM. Slattery & Cie., Keenan reçoit une sentence pour six mois de prison et Dolan est acquitté faute de preuves suffisantes.

James Reilly, pour avoir assailli Joseph St Arnaud, cette cause n'est pas entendue, car Reilly paie les frais cour tenante.

—AUX—
Electeurs du Comté de Russell

MESSIEURS,—

Le droit de suffrage est le privilège d'un peuple libre. Vous, mes co-électeurs de ce beau comté de Russell, avez exercé ce privilège le 22e jour de février 1887, et de votre volonté et commun accord m'avez élu par une majorité de 156 voix pour vous représenter dans le parlement fédéral pendant le présent terme. Dans toute cette campagne, j'ai strictement observé la loi électorale ; c'est le principe qui m'a toujours guidé. Pour me vaincre, mes adversaires ont eu recours aux menées corruptrices

Les plus gigantesques

qui aient jamais été pratiquées dans le comté de Russell, elles sont trop évidentes et bien connues pour que je m'y arrête ; mais la majorité des électeurs du comté de Russell, sentant que notre comté avait trop longtemps été représenté par des étrangers et des gens du dehors, décidèrent que le temps était venu où un fils du sol, ayant à cœur les véritables et les meilleurs intérêts du comté, devait avoir l'honneur de les représenter. L'offre de la cité d'Ottawa fut en conséquence repoussée, et l'homme de l'endroit accepté. Après la lutte,

Grand Nombre de Conservateurs

qui avaient voté contre moi, furent satisfaits du résultat, de fait ils en furent contents, et l'idée d'une contestation n'aurait jamais originé dans le comté de Russell. Le comté avait son représentant, et chacun désirait le voir remplir le terme pour lequel il avait été élu. Mais cela ne faisait pas le compte de M. Mackintosh, son ambition n'était pas satisfaite. Il restait hors du parlement. Ce n'était pas Russell qui l'occupait, c'était lui-même. La question n'était pas comment Russell serait représenté, mais comment il obtiendrait un siège en parlement. Il ne voyait d'autre chance possible que de pétitionner contre mon election, et courir les chances d'une autre élection. Je savais que je n'avais rien fait personnellement qui pouvait m'inquiéter, et ne connaissais

Aucun acte illégal

de la part de mes amis, et me présentai en cour avec la ferme confiance que je serais maintenu dans mon siège, et ce ne fut qu'après avoir entendu les témoignages en cour que je m'aperçus du fait que par l'indiscrétion de quelques uns de mes amis, et d'après la stricte interprétation de notre loi électorale très sévère, je pouvais perdre mon siège. Je ne me plains pas de la décision judiciaire qui m'a ôté mon siège, au contraire je la respecte, mais je pense que l'on me pardonnera si je dis que je crois que ça ressemble trop à Satan réprouvant le péché, pour un homme comme M. Mackintosh, dont les tactiques électorales peu scrupuleuses sont si bien connues, d'intenter des poursuites contre moi. Mais quel fut le résultat? Grand nombre des électeurs furent soumis à beaucoup d'embarras et d'ennuis, des frais de cour très élevés furent encourus et tous les ennuis et désagréments qui suivent une autre élection furent imposés au comté, et pourquoi? Pour rien autre chose que

Satisfaire les vaines aspirations

de M. Mackintosh. Encore, est-ce que justice a été rendue au comté quant à la date fixée pour cette élection? Je pense que tout homme raisonnable répondra : non. Au lieu de faire faire l'élection aussitôt après l'ouverture de la session, et nous donner notre juste droit de représentation à une date aussi rapprochée que possible, près de deux grands mois se sont écoulés, et nous ne sommes pas encore représentés. Et pourquoi ce délai? Simplement pour complaire à M. Mackintosh. Il fallait harmoniser les éléments discordants avant d'ouvrir le bal. Et

Une très grande injustice

a été faite au comté pour attendre le bon plaisir de M. Mackintosh. Ce n'est pas la règle suivie là où le parti au pouvoir espère y gagner en faisant faire l'élection à la hâte et à un jour aussi rapproché que possible. Prenez par exemple, les cas de Mississiquoi et de l'Assomption. Dans le premier comté le député M. Clayes prit son siège au commencement de la présente session et mourut quelques jours après cette date. Son corps n'était pas encore refroidi que le bref pour une nouvelle élection était émis pour son comté, et quelques jours après son successeur était élu et avait pris son siège en parlement. Dans l'autre comté le député fut privé de son siège quelques jours après l'ouverture de la session. Des brefs furent de suite émis, et il y a déjà plusieurs jours que l'élection est finie, et que ce député est réélu et a son siège en Chambre. Dans chacune de ces divisions électorales l'espoir était d'y gagner en se hâtant, mais dans Russell l'attente ou l'espoir est

D'y gagner en retardant.

Et au lieu de faire et de finir notre élection il y a quelques semaines, tandis que les chemins étaient bons, et que les électeurs avaient, comparativement parlant, un peu de loisir, on l'a fixée à une époque où les chemins sont très mauvais et à une époque de l'année où les affaires sont des plus actives. Toutefois, il faut endurer tout cela simplement pour plaire à M. Mackintosh ; les intérêts et la commodité des électeurs ne sont nullement consultés.

Enfin, messieurs, je n'ai que ceci à vous dire : Le verdict est entre vos mains, et je me soumettrai à votre volonté. J'ai été franchement et honnêtement élu par vous en 1887. Au moyen d'un protet contre mon élection intenté par M. Mackintosh, et en conséquence de l'indiscrétion de quelques uns de mes amis, j'ai perdu mon siège et j'ai été assujéti à beaucoup d'ennuis et de dépenses. Je vous dit franchement que si je ne consultais que mes intérêts personnels, je me retirerais de la lutte, mais je ne puis faire une action aussi déshonorable que de tourner le dos à ceux qui ont mis leur confiance en moi il y a à peine un an, et je

Laisse à eux à décider

Si c'est oui ou non leur désir que je remplisse le terme pour lequel ils m'ont élu pour les représenter. Si vous m'honorez encore de votre confiance, je n'aurai qu'un seul objet en vue, c'est-à-dire, promouvoir toute chose que je croirai pouvoir servir les meilleurs intérêts de notre comté, et plus particulièrement ceux de notre grande industrie agricole. Je prétends que le succès du Canada dépend plus de cette grande industrie que de toutes les autres ensemble, et elle est loin de recevoir la considération et l'encouragement qu'elle mérite. Toute et chaque mesure qui tendra au développement et à l'encouragement de cette grande industrie du Canada, recevra toujours mon appui et ma coopération les plus dévoués.

D'après les assurances qui m'ont été données, et l'appui uni des libéraux et des conservateurs bien pensants qui mettent l'intérêt de leur pays au-dessus des considérations de parti, je n'ai aucun doute d'être réélu, et tout en invitant mes amis à travailler avec ardeur et à employer tous les moyens légitimes pour assurer mon élection, j'espère sincèrement qu'aucun ami ou partisan ne commettra aucun acte illégal qui pourrait amener la contestation de mon élection.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre co électeur,
W. C. EDWARDS.

Rockland, 12 avril 1881. 19a-3i

COMTÉ DE RUSSELL.

M. LE DIRECTEUR,

Un grand nombre d'électeurs sollicitent M. G. Blain à se laisser porter candidat pour le comté de Russell, dans la présente Election, M. Blain est un cultivateur de Casselman faisant en même temps le commerce. Ce Monsieur possède toutes les qualités requises pour faire un bon représentant. Intéressé dans l'agriculture, dans le commerce et résidant du Comté. Il jouit de l'estime de ses concitoyens et sera fortement appuyé.

UN ELECTEUR.

Casselman, 18 Avril 1888. 3 ns

PETITES NOUVELLES.

La clef du Ciel

Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, joncs de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NOREZ.
No. 30, rue Rideau.

Si vous avez besoin d'une bague de mariage faites sur commande, allez toujours chez D. Goyer, No. 136. rue Sparks.

Si vous voulez de beaux bijoux ou une jolie montre allez chez D. Goyer, No. 136 rue Sparks, et vous serez satisfait.

N'oubliez pas que D. Goyer, No. 136 rue Sparks a le plus bel assortiment de bijoux, joyaux, bagues, montres, chaines etc. de la vile d'Ottawa.

P. Valiquette, le marchand populaire de hardes faites de la rue Sussex exhibe, aujourd'hui, un magnifique drapeau à l'enseigne du fer à cheval. Ajoutons de plus, que M. Valiquette, par son énergie et son travail a su dans très peu de temps se faire une grande clientèle ; partout où l'on va, on entend parler de P. Valiquette qui vend à bon marché à son magasin de la rue Sussex, l'enfroit par excellence de hardes faites. Pour vous convaincre de la véracité de nos avancés, allez vous-mêmes faire une visite à ce magasin, pas moyen de s'y tromper, le drapeau du fer à cheval est l'etendard signalé et fait l'ornement de la rue Sussex, No. 469. 17a-3ins

ELECTEURS DU COMTÉ DE RUSSELL

MESSIEURS,

Cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'électeurs de votre comté, j'ai consenti à briguer vos souffrages dans la prochaine élection. Je suis opposé, ainsi que mes supporteurs, à une convention organisée par des *tireurs de ficelles*, qui nomment un candidat qui n'est pas le choix du parti, mais l'agent d'une clique égoïste. Il est grandement temps que les électeurs conservateurs indépendants démentissent l'accusation portée contre eux qu'il faut qu'ils se soumettent à la dictature de quelques-uns qui veulent mener le comté pour leurs propres intérêts. Je fais appel aux suffrages de ceux qui réprouvent cette "combinaison."

Je suis conservateur en politique et je supporte le gouvernement actuel J'approuve fortement l'octroi de Sir John A. Macdonald relativement au libre échange de produits naturels avec les Etats-Unis, donnant ainsi un plus grand avantage au cultivateur et élevant le prix de ses produits et je ferai tout en mon pouvoir pour l'avancement matériel du comté. Dans l'intérêt de ceux qui ont à lutter avec les inondations du printemps, je m'efforcerai de faire réajuster les difficultés en sorte que les autorités gouvernementales trouvent moyen de remédier. Durant la lutte j'aurai occasion de vous exposer pleinement mes vues sur les questions politiques et j'espère que vous donnerez vos votes et votre support au candidat du parti en général plutôt qu'à l'agent du "Grand Union Combine." Quelque soit le résultat de la convention elle ne sera pas représentative et je suis certain que les conservateurs indépendants encourageront ma candidature en apposant la combinaison organisée non pas pour le bien du parti mais pour l'avancement de deux ou trois meneurs. La plus grande partie des conservateurs m'approuvent dans ces sentiments et c'est sur eux que je m'appuie pour arriver à la majorité et pour revendiquer la liberté du peuple. Vous demandant votre appui et vos votes,

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Thomas Raphael.

Parfumerie - Oriza

L. LEGRAND, *PARIS, rue Saint-Honoré, 207*

ESS.-ORIZA SOLIDIFIEE

PARFUMS CONCRETS

INVENTION SCIENTIFIQUE BREVETÉE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Les **Parfums solides de l'Ess.-Oriza,** *préparés par un procédé nouveau, possèdent un degré de concentration et de suavité jusqu'alors inconnu. Ils sont renfermés, sous forme de* ***Crayons*** *ou* ***Pastilles,*** *dans des petits flacons ou cassolettes de tous genres qui sont très faciles à porter. Ces* ***Crayons-Parfums*** *ne s'évaporent pas et on peut les remplacer, dans leurs étuis, quand ils sont usés. — Ils ont l'immense avantage d'imprégner de leur odeur, sans les mouiller ni les détériorer, les objets soumis à leur contact.*

IL SUFFIT DE FROTTER LÉGÈREMENT POUR PARFUMER INSTANTANÉMENT

LA PEAU — LA BARBE — MOUCHOIRS — DENTELLES — ÉTOFFES — GANTS — FLEURS ARTIFICIELLES

et tous les Objets de Lingerie, de Papeterie, etc., etc.

DÉPOTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES PARFUMERIES DU MONDE | *Le Catalogue des Parfums, avec les prix, est envoyé FRANCO sur demande.*

TRAITEMENT CURATIF de la PHTHISIE PULMONAIRE et des Maladies chroniques des VOIES RESPIRATOIRES

Huile Créosotée — Vin Créosoté

CRÉOSOTE VRAIE

(Au Goudron de Hêtre) et à l'HUILE de FOIE de MORUE PURE

Unique Récompense à l'Exposition Universelle de 1878

BOURGEAUD, Pharmacien de 1re Classe, Fabricant de Capsules Molles, Fournisseur des Hôpitaux de Paris.

Nos Capsules (*Vin et Huile*) Créosotées, les seules expérimentées dans les Hôpitaux de Paris, par les Docteurs et Professeurs BOUCHARD, VULPIAN, POTAIN, BOUCHUT, etc., ont donné des résultats si concluants, dans les Maladies de *Poitrine* et des *Bronches, Toux, Catarrhes*, etc. que les célébrités médicales de France et de l'étranger les prescrivent exclusivement. LIRE LE PROSPECTUS.

Comme garantie exiger sur chaque boîte ou bouteille l'étiquette à médaille et la Signature BOURGEAUD, Ex-Pharmacien des Hôpitaux de Paris.

PARIS, 40, Rue de Rambuteau. — Dépositaire à OTTAWA : **Dr F. X. VALADE.**

VÉRITABLES GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS

Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'**ENGORGEMENT des INTESTINS,** telles que : ***Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau,*** etc.

TRÈS IMITÉS ET CONTREFAITS

Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot **VÉRITABLES**

1f 50 la 1/2 boîte (50 grains) — 3 fr. la boîte (105 grains). Notice dans chaque boîte.

Québec : D^r Ed. MORIN & Cie ; — *Montréal :* LAVIOLETTE & NELSON.

ET PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition du Havre 1887

CORS AUX PIEDS

CORICIDE RUSSE — CORICIDE RUSSE

Durillons, Œils-de-Perdrix, etc.

GUERISON CERTAINE

et sans douleur dans l'espace de 4 à 6 jours par le

CORICIDE RUSSE

Spécifique unique (Consulter le Prospectus).

Dépôt général : PHARMACIE CENTRALE, 50, Faubourg Montmartre, PARIS

A *Ottawa :* Dr F. X. VALADE.

GEORGE PHILBERT,

Peintre d'Enseignes et de Maisons

DECORATEUR DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER, ETC.

PEINTURES A FRESQUES ET DESSINS D'ORNEMENTS DE TOUT GENRE.

30,000 ROULEAUX DE TAPISSERIE

VIENNENT D'ETRE REÇUS.

Ouvrage exécuté avec promptitude et fait dans les derniers goûts.

Coin des rues Dalhousie et St Patrice

VOITURES D'ENFANTS

de toutes descriptions à la SALLE DES VARIÉTÉS et MAGASIN de FOURNITURES pour MAISONS.

534 & 534 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

CHAUSSURES
CHAUSSURES
CHAUSSURES

C'est en allant vous faire Chausser au No. 229, rue Dalhousie que vous aurez une bonne paire de Chaussures faite juste a votre pied et d'une bonne durabilité. Chaussures d'hommes, de Dames, d'Enfants, etc. etc.

NAPOLEON CANTIN
No 229 RUE DALHOUSIE

Ecurie de louage d'Ottawa.

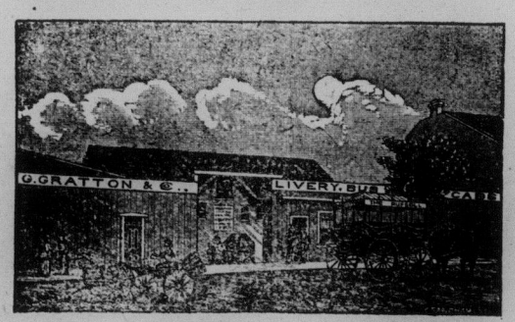

G. GRATTON, - - Proprietaire

68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

Les cent sous de l'avocat

Alors, je suis venu vous demander combien de temps on peut encore me faire aller comme ça.

Immédiatement, je rassemblai mes souvenirs du code pénal et d'instruction criminelle. Article 635. Oui c'est bien ça. Si je regardais dans mon code. Ma foi, non. Je n'aurais pas l'air d'être sûr de ma mémoire. D'ailleurs, je sais l'article par cœur.

Et alors d'une voix assurée :

—Quel jour a eu lieu l'événement ?

—La nuit du 28 février 1848.

—Eh bien, le 28 février 1858, aucun magistrat français n'aura le droit de vous demander compte de l'emploi de votre temps pendant cette nuit. Etes-vous satisfait ?

—Bon ! me dis-je à part moi. Le drôle veut savoir quand il pourra bénéficier de la prescription acquise aux faits qualifiés de crimes.

—Ma fine, non, riposta Guérin, après avoir compté sur ses doigts. Neuf ans, c'est encore rudement long à attendre pour un homme qui n'a rien à se reprocher.

Puis, tirant péniblement de son gousset une pièce de cent sous, cette même pièce que vous voyez sous le globe, il la posa justement sur mon code que j'avais tenu fermé et tourna les talons.

Neuf ans s'écoulèrent. Pendant ce temps, j'avais fait mon chemin au barreau, plaidant au civil, car les lauriers de la cour d'assises ne m'attiraient pas. Mon cabinet prospérait, j'étais devenu maire de cette ville et je ne songeais plus guère à mon premier client, quand, un beau matin, je reçus la carte d'un nouveau substitut nommé près de notre tribunal. Je tressaillis en lisant le nom inscrit sur la carte. C'était celui du sous-préfet disparu en 1848. J'allai aux renseignements et j'appris que M. Munoir était son fils.

J'appris aussi que le nouveau substitut était venu dans notre ville avec l'idée fixe de percer le mystère qui enveloppait la mort de son père.

Ayant eu à choisir entre divers parquets il s'était fait nommer ici précisément pour diriger une enquête personnelle. L'examen du dossier fit bientôt naître dans son esprit des doutes que plus tard de sérieux indices confirmèrent. Dès les premiers jours de mars 1858, Guérin, qui avait vécu pauvrement jusque-là, avait montré des pièces d'or au cabaret en parlant vaguement d'héritage. De plus, il était en pourparlers pour l'achat d'une campagne. Plus de doute, rassuré par l'échéance de la prescription, le drôle levait le masque.

Enfin, dernier incident décisif, la femme Guérin avait quitté brusquement son mari un matin à la suite d'une scène suivie de coups, et elle avait clabaudé sur le port. Appelée chez M. Munoir et pressée de questions, elle avoua tout. Guérin lui avait confessé son crime. Dans la nuit du 18 février 1848 il avait terrassé, étranglé et jeté à l'eau le sous préfet après l'avoir dépouillé de son portefeuille. La femme de Guérin désigna même la cachette où se trouvait l'argent volé.

Je venais d'apprendre tous ces détails lorsqu'un beau matin de juin, je reçus de M. Munoir un billet m'invitant à passer au parquet. C'était comme maire que j'étais convoqué et le magistrat ajoutait que mon intervention pouvait être nécessaire, l'affaire étant sérieuse.

J'arrive en hâte. Je serre la main au substitut. Avant que j'aie le temps de m'asseoir, une porte s'ouvre, Guérin paraît. Il jette un coup d'œil défiant sur le magistrat, mais il semble se rassurer en me voyant :

—Paraît, monsieur, dit-il au substitut, que vous avez à me causer. C'est peut-être ben pour cette batterie avec ma femme. Je vais vous dire. C'est.....

—Assez, répliqua M. Munoir, l'interrompant.

Et alors, d'une voix calme, nullement théâtrale, sans bouger d'une semelle, sans un geste, regardant fixement le pêcheur :

—Guérin, dit-il, vous avez assassiné mon père.

Cette bétise ! exclama le misérable. Si on peut dire ! Il est ben mort tout seul votre pauvre papa, allez.

—Vous mentez. Vous l'avez tué et volé !

—Allons donc ! qui est-ce qui vous a dit ça ?

—Gendarmes, faites entrer la femme Guérin.

A la vue de sa femme, le coquin comprit qu'elle avait parlé.

—Canaille ! siffla-t-il entre ses dents serrées. T'as donc pas peur que je te rattrape !

La femme ne sourcilla pas.

(*A continuer*)